

**RENCONTRE DE QUARTIER 5 :**  
**BLAVET-EDEN-VERT**  
**Jeudi 8 Décembre, 18H à 20H**



Conseil de Quartier  
Blavet-Eden-Vert

## **COMPTE RENDU SYNTHETIQUE**

François MILLO, référent du quartier 5 accueille les participants

Il remercie :

Les résidents du quartier, le Maire et les élus présents, Rémi Carli (SMGSE), L.Pericat (CCPF), M.Miholic (ONF), J.Vissac (NATURA 2000), et C.OLLIER (référente du quartier 5)

Il constate que le quorum est atteint,

Le secrétaire de séance est désigné : Eric MAFFRE

F.MILLO Indique que chaque résident peut laisser son mail afin que la circulation des invitations et des compte rendus soient plus fluides.

### **Rappel de l'ordre du jour de la réunion:**

- *Approbation du compte rendu de la réunion du 2 juin 2022,*
- *Présentation du projet d'aménagement de pistes VTT. Intervention de Pierre BESSON, de l'association Shape and Ride. Présentation globale, actions en cours, pistes tracées, projets à venir, retombées attendues pour la commune,*
- *Projet d'obtention du label « Grand Site Estérel ». Présentation de la structure et des actions du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (SMGSE, ex-SIPME), intervention de M.CARLI, du SMGSE.*
- *Présentation du projet de Zone Agricole Protégée, sur le territoire de la commune. Intervention de Laurent Pericat (Communauté de Communes du Pays de Fayence,*
- *Pour rappel rapide: évolution du système de ramassage des ordures ménagères,*
- *Questions diverses*

### **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 JUIN 2022**

Ce CR a déjà été diffusé, il est sur le site de la mairie : l'assemblée approuve le compte rendu à l'unanimité.

### **2 - AMENAGEMENT DES PISTES VTT.**

F.MILLO : L'un des points traités lors de la dernière réunion a été la fréquentation de nos massifs forestiers: le compte rendu de la réunion du 8 Juillet indique:

*« Les participants comprennent l'orientation « tourisme vert » voulu par la mairie, et l'acceptent avec prudence. Mais ils demandent instamment que cette évolution soit clairement accompagnée et encadrée, en particulier sur quatre points:*

- *L'équilibre entre la fréquentation et les infrastructures:*
- *Le niveau de la fréquentation:*
- *L'évaluation de l'état du massif:*
- *Les retombées économiques pour le village »*

Il y a, à l'évidence, un souci d'information des résidents du quartier et suite à cette réunion il est apparu opportun de proposer à l'association « Shape and Ride » de présenter son plan d'actions. Mais auparavant : F.MILLO propose au Maire de rappeler la politique de Bagnols en matière d'activités dans la nature.

## **R. BOUCHARD:**

Dès le début de mon mandat, la mairie a fait le choix de positionner Bagnols en Forêt sur les « sports nature » en en faisant une référence. C'est une orientation de Bagnols, au même titre que d'autres commune de la CCPF ont choisi d'autres directions. Bien évidemment, ce développement ne doit pas se faire au détriment de l'état et de la biodiversité de nos massifs forestier. Pour cela il doit se faire en concertation étroite et en dialogue avec les organismes qui veillent à l'environnement: SMGSE, NATURA 2000, ONF en particulier. Par exemple, le site utilisé par les grimpeurs sur le Blavet a été balisé et fait l'objet d'une surveillance.

## **Présentation par Pierre BESSON`**

**P. BESSON** présente les activités de l'association Shape and Ride. Il précise l'implication de l'association dans la création et l'entretien des pistes de VTT. Il présente l'action menée avec la Ferme Idefix (débroussaillage naturel avec des animaux). Il indique que des membres de l'association sont présents sur le terrain hebdomadairement, et qu'ils jouent un rôle dans la protection incendie et le nettoyage par leur présence. Leur persévérance sur la pose de panneaux et la sensibilisation a fait diminuer le nombre de motos. L'association travaille depuis ses débuts avec l'ONF et Natura 2000, organismes qui sont venus voir la réalité du terrain et aider l'association. Il précise également que lors d'événements organisés par l'association les hébergements aux alentours et les restaurants du village auraient des retombées. L'implantation d'un mécanicien cycle ainsi que l'ouverture d'un loueur de vélo et trottinette montrent les premières retombées pour la commune. Les bons taux de remplissage des gîtes, hôtels, restaurants, sur la période septembre-octobre sont dus au tourisme vélo. En ce qui concerne les réseaux sociaux l'association collabore avec BADERS Jessica community manager, influenceuse du pays de fayence pour une communication maîtrisée.

**F. MILLO** remercie P. Besson pour cette présentation mais tient à souligner que le problème est bien plus large que l'activité de l'association. De l'avis des résidents qu'il a régulièrement au téléphone, le danger ne vient pas de l'activité de l'association en elle même et de ses membres car ce sont en majorité des personnes conscientes de la fragilité du milieu et habitant Bagnols. Les risques viennent du retentissement de cette activité qui attire une population sur les massifs de Bagnols, une population dont la préoccupation première n'est pas en règle générale la conservation du milieu naturel !

Deux éléments actuels sont à prendre en compte:

- le développement très rapide du VTT à assistance électrique qui permet d'aller partout dans la nature, à l'exception des traces VTT trop pentues.
- L'extension et l'impact de la communication via internet qui oriente vers Bagnols une fréquentation trop importante pour le site tel qu'il est aujourd'hui.

**M. MIHOLIC (ONF):** remarque que toute piste ouverte dans la forêt est une voie de pénétration pour le public. Bien entendu il faut veiller au niveau de fréquentation, mais également à la présence de personnes dans les massifs en cas d'incendie.

Il propose son aide à l'association pour sécuriser et baliser les pistes et soulève le problème de terrain : comment "canaliser" les sportifs hors association afin de créer une harmonie entre tous les utilisateurs de la forêt?

**J. VISSAC**, animatrice de la zone NATURA 2000, indique également que toute fréquentation d'une zone naturelle sans précautions, induit des perturbations sur la flore et la faune, qui ne sont pas toujours immédiatement visibles. Un recensement flore/faune a été fait en 2019, une brochure est remise aux participants, disponible sur demande.

**F. MILLO** résume à nouveau la position des résidents du quartier 5 (voir CR de la réunion du mois de Juin 2022): l'orientation « tourisme vert » est bien comprise. L'activité « sport nature » est plus dangereuse car la nature n'est pas un terrain de sport. Il faut impérativement des infrastructures destinées à accueillir le public et une forte information des pratiquants de VTT. Or ces deux points sont largement en retard sur le développement de la fréquentation. Dans ces conditions, les dégradations n'en sont aujourd'hui qu'à leur début, et si on regarde à l'horizon 10 ans ou plus, le massif forestier de Bagnols sera sûrement dégradé, avec une érosion des versants et une réduction importante de la flore et de la faune. Dans le cadre de l'orientation voulue par la Mairie le développement des activités doit donc dès maintenant s'accompagner d'un état des lieux, d'une mesure de l'impact sur le milieu naturel et d'un vrai suivi par les organismes responsables de l'environnement. Le maintien de l'équi-

**libre activités/impact, sur Blavet/Castel Diaou/Eden Vert, comme sur l'ensemble de la commune, est directement sous la responsabilité de la Mairie.**

### **3 - LE LABEL GRAND SITE ESTEREL**

#### **Intervention de Rémi CARLI (Syndicat Mixte Grand Site Estérel)**

Projection d'un diaporama, disponible sur demande.

- La mission du SMGE est l'implantation d'une organisation « Grand Site » sur le périmètre qui a été défini sur l'Estérel. Un « Grand Site » permet concrètement sur le terrain, de canaliser le public et traiter les problèmes nés de la fréquentation. Le Grand Site agit en collaboration avec les organismes locaux. Il faut noter que Castel Diaou ne fait pas partie du périmètre du Grand Site Esterel.
- Cela comprend la gestion des flux, l'aménagement des sites remarquables et les aires d'accueil du public
- Le SMGSE a une mission de prévention contre les incendies avec installation de citernes et entretien des pistes de défense contre les incendies. Les pistes sur Bagnols, sont sur le massif de Bayonne, il n'y a pas de piste sur Castel Diaou.
- Le massif de Castel Diaou ne faisant pas partie de la zone de bornage du SMGSE, si on veut l'ajouter, un dossier doit être présenté par la Mairie et validé par les services de l'Etat. Ceci permettrait une évaluation des zones à entretenir, prioriser les travaux éventuels sur les pistes d'accès pompiers, les citernes, les VTT. Egalement prévoir les travaux d'accueil comme la mise en place de parkings, d'affichages destinés aux utilisateurs et des bornes visibles pour les utilisateurs.

#### **REMARQUES:**

**M.MIHOLIC** indique que la circulation des motos est strictement interdite dans les forêts et pour faire respecter cette interdiction et sanctionner, il faut coordonner plusieurs services, ce qui vient d'être fait sur Roquebrune.

**E.MAFFRE** regrette que les barrières des pistes situées au voisinage d'EdenVert restent ouvertes, ce qui pousse les véhicules à passer.

**P.PROST** souhaite savoir où en est l'implantation du parking envisagé au chemin de Bargemon (au croisement avec le gazoduc). Il fait part de son inquiétude sur l'importance de la fréquentation et l'absence d'aménagements adéquats.

**F.MILLO : En conclusion et en accord avec les souhaits des résidents (déjà exprimés en Juin 2022), propose qu'une coordination entre les différents acteurs soit concrètement mise en place et que la Mairie demande l'extension de la zone couverte par le SMGSE, au Massif de Castel Diaou.**

### **4 - ZONE AGRICOLE PROTEGEE**

**F.MILLO** : indique que ce point n'avait pas pu être traité lors de la dernière réunion et avait été reporté à la prochaine rencontre.

**R.BOUCHARD:** précise la politique générale de la mairie en matière d'urbanisme, d'urbanisation et de protection des terres agricoles. L'objectif de la mairie est de favoriser l'installation d'agriculteurs et le développement de l'agriculture sur les terres à vocation agricole. Il fallait pour cela un outil efficace, la ZAP, qui est de nature à éviter la spéculation sur les terres agricoles, de nombreux propriétaires espérant le passage en constructible. Cette implantation est en lien avec le Plan Alimentaire Territorial, travaillé au niveau de la CCPF, qui consiste à favoriser l'approvisionnement en local.

#### **INTERVENTION DE Laurent PERICAT, de la CCPF (Communauté de Communes du Pays de Fayence).**

Avec la projection d'un diaporama, (disponible sur demande), L.Pericat expose les objectifs, le fonctionnement et la mise en place de la Zone Agricole Protégée. Il s'agit d'une opération coordonnée sur l'ensemble des communes de la CCPF. Pour Bagnols en Forêt, le dossier technique est prêt, il sera prochainement présenté à l'approbation du Conseil Municipal.

## **REMARQUES:**

- La ZAP permet aussi de s'intéresser aux friches disponibles et pouvant être remises en culture. Un plan de récupération des friches est en cours sur le Var sous la conduite de la Chambre d'Agriculture.
- La ZAP est un élément important pour l'obtention d'un réseau d'irrigation agricole. Dans le cas de Bagnols, c'est à l'évidence décisif puisque le maraichage est très difficile sans eau.
- La ZAP de Bagnols est assez avancée, le dossier a été élaboré avec la Chambre d'Agriculture du Var, les rencontres avec les agriculteurs et les propriétaires fonciers sont faites, il faut maintenant que le dossier passe en conseil municipal pour pouvoir entrer en enquête publique au cours du premier semestre 2023.

## **5 - EVOLUTION DU SYSTEME DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

Ce point a été largement traité en juin dernier.

R. BOUCHARD indique que la mise en place est décalée d'une année. Il y aura donc une année de test grandeur nature en 2024 pour une mise en place définitive en 2025.

L'heure étant déjà avancé, il est décidé de reprendre ce sujet lors d'une réunion en 2023.

Une opération « famille 0 déchets » est mise en place sur la CCPF, le but étant de former pendant 7 mois, les volontaires à la gestion des déchets au niveau de leur foyer : contacter la mairie.

A la demande de M. CONRAD, excusé à la réunion, F. MILLO reprend la demande qu'il avait formulée en juillet dernier: au niveau du croisement entre le chemin de Bargemon et le chemin de St Denis, un panneau indique « interdiction de déposer des déchets verts ». Formulation ambiguë qui laisse penser pour certains que le dépôt de tout autre déchet est possible.

M. BOUCHARD en prend bonne note.

M. BOUCHARD indique qu'une information est prévue a propos des délestages d'électricité possibles sur notre commune.

Il propose également d'implanter sur Eden Vert, un système de compostage collectif, les services de la mairie sont à la disposition pour le réaliser avec les résidents.

Pas de questions diverses

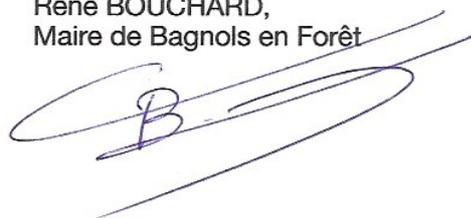
**La séance est levée à 20H10**

Eric MAFFRE,  
Secrétaire de séance



François MILLO  
Référént du quartier 5

René BOUCHARD,  
Maire de Bagnols en Forêt



0/11